



# Les internes en cabinet ou en clinique

Marc BARTHET,  
Hôpital Nord, Marseille

Symposium SYNMAAD,  
JFHOD 2012



# La problématique

- La moitié des internes auront un activité libérale exclusive : appréhension ?
- Choix stratégique CHU : l'excellence formation aux gestes courants ?
- Formation incomplète :  
exemple de la coloscopie

# La problématique

- La filiarisation a conduit à des excès d'interne dans certaines spécialités : ex gynécologie
- Mais aussi à des carences dans certaines disciplines :

exemple HGE nombre interne /an

Lyon 7

Marseille 3

Amiens 3

Besançon 3



COLLEGIALE DES HGE  
ENQUÊTE AUPRES DES  
INTERNES HGE  
7<sup>E</sup> ET 8<sup>E</sup> SEMESTRES

Cochin 26/01/2012

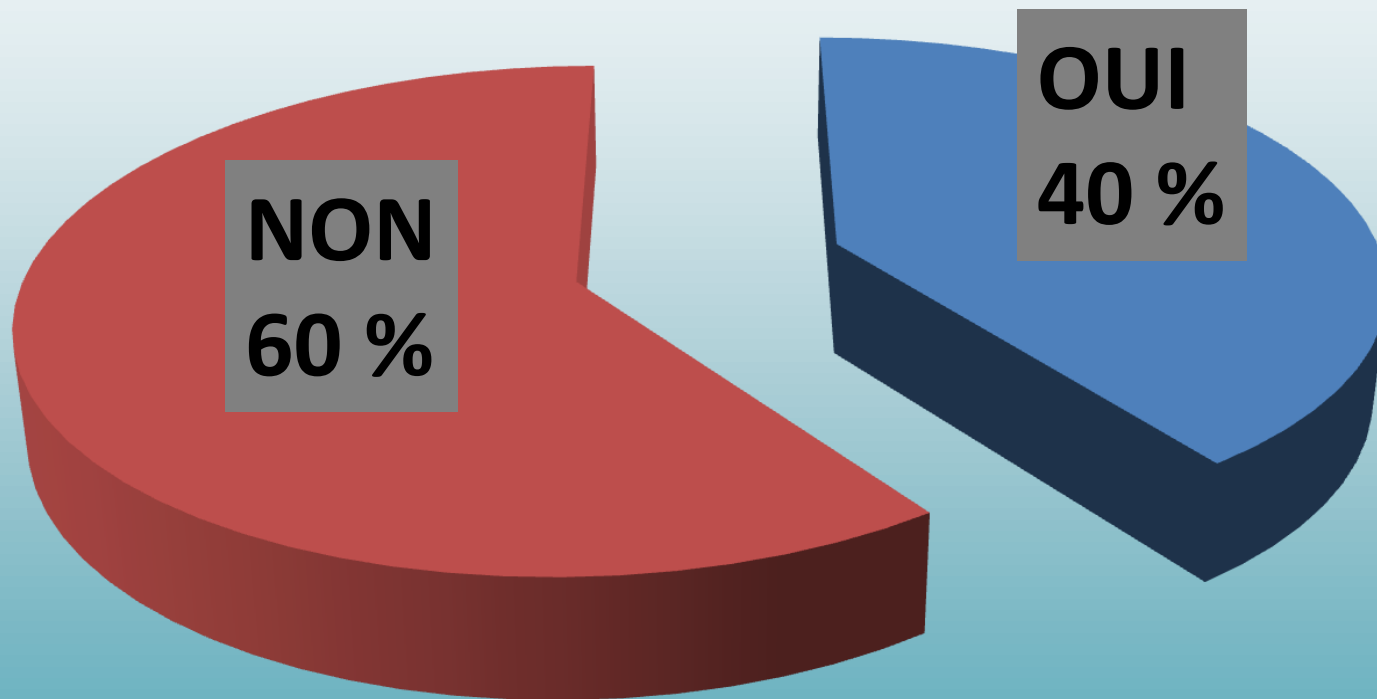
Symposium SYNMAD - Palais des Congrès de Paris - Samedi 17 mars 2012

# Gestes d'endoscopie thérapeutique

	OUI	NON
<b>Polypectomie</b>	<b>92 %</b>	<b>8 %</b>
<b>Mucosectomie</b>	<b>66 %</b>	<b>34 %</b>
<b>Dilatation œsophagienne</b>	<b>44 %</b>	<b>66 %</b>
<b>Dilatation Colique</b>	<b>11 %</b>	<b>89 %</b>
<b>Geste d'hémostase</b>	<b>82 %</b>	<b>18 %</b>

*Souvent moins de 10 gestes*

# A la fin de votre internat, vous sentez vous autonome en endoscopie ?



# Situation légale actuelle

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La commission de subdivision, réunie en vue de l'agrément, propose au directeur général de l'agence régionale de santé les agréments ou renouvellements d'agrément des lieux de stage et des praticiens-maîtres de stage, ainsi que les agréments réexaminés dans les conditions prévues à l'article 7.

Le directeur général de l'agence régionale de santé agréé les lieux de stage et les praticiens-maîtres de stage.

Un dossier de demande initiale ou de renouvellement d'agrément, comportant les éléments décrits à l'article 3, est déposé auprès de l'unité de formation et de recherche de médecine de la subdivision où est situé le terrain de stage.

## Rôle de l'ARS pour l'agrément

**Art. 2.** – Deux types d'agrément peuvent être accordés au lieu de stage ou au praticien-maître de stage :

1. Un agrément au titre d'une spécialité, telle que définie à l'article 6 du décret du 16 janvier 2004 susvisé, qui implique que le stage est formateur pour la spécialité pour laquelle le lieu de stage ou le praticien-maître de stage demande un agrément. Le responsable médical ou le praticien agréé-maître de stage doit être diplômé de cette spécialité.

2. Un agrément au titre d'une discipline qui implique que le stage est formateur pour les internes affectés dans la discipline correspondante.

## Agrément au titre de la discipline ou de la spécialité



# Situation légale actuelle

9 février 2011

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 24 sur 138

## Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 4 février 2011 relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales

NOR : ETSH1103816A

**Art. 3.** – La commission de subdivision, réunie en vue de l'agrément, formule ses avis pour les stages hospitaliers et extrahospitaliers au vu d'un dossier comprenant :

I. – Une description du lieu de stage indiquant le type d'activité exercée en hospitalisation, pour les lieux de stages hospitaliers, et en consultation, ainsi que le type d'équipement mis à disposition.

II. – Une description de l'encadrement assurant la continuité de la formation.

III. – Une description des moyens mis à disposition de l'interne, et notamment la fréquence des réunions d'enseignement régulières durant lesquelles les dossiers doivent être discutés et présentés de façon multidisciplinaire et contradictoire par les internes et le responsable médical agréé ou praticien agréé-maître de stage.

Description du lieu de stage, de l'encadrement, des moyens à disposition de l'interne


Symposium SYNMAD - Palais des Congrès de Paris - Samedi 17 mars 2012



# En pratique,

- L'ARS ne délivre que des agréments pour les cabinets de médecine générale
- Sur proposition de la Faculté de Médecine

# Quelles contraintes pour l'enseignement en libéral ?

- **Contrainte pédagogique :**
  - allongement du temps des endoscopies :
    - temps de coloscopie X2 (Zeitoun GCB)
  - gestion du risque de complication :
    - niveau 1 (dilat, prothèse), niveau 2 (mucos)
  - disponibilité de formation :
    - staff clinique  staff pédagogique
    - présence du formateur (compagnonnage)
  - locaux adaptés

**Conséquences :**    perte de productivité  
                              problème assurance

# Quelles contraintes pour l'enseignement en libéral ?

- **Contrainte de formation :**

Formation des formateurs :

pas de formation (intuitive ?)

cycle de formation CHU ou autre

DIU de pédagogie médicale ?

**Conséquences :** investissement en temps personnel

# D'autres alternatives ?

- Remplacement :
  - > 5 choix en médecine
  - > 8 choix en chirurgie

**Conséquences :** Thèse précoce ...

# Conclusion

- Possible dans des facultés avec offre de formation réduite : 1 seul service
- Possible en cas de carence de formation dans une discipline : explorations fonctionnelles, endoscopie...
- Possible si nombre d'interne suffisant

**A condition, qu'il y ait suffisamment d'interne dans les services de CHU**  
**A condition, qu'il y ait un contrat de formation clair**